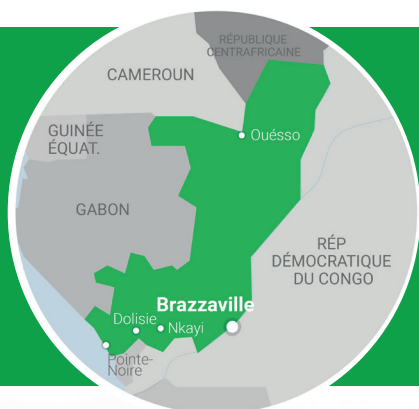




RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'AFD ET

l'économie verte au Congo



©AFD congo

9 programmes
en cours en 2023

86 millions d'euros
d'engagements sur les
programmes en cours

Approche partenariale
avec l'UE, le CAFI
et le FFEM

Consciente de sa position stratégique au sein du bassin du Congo, deuxième région forestière tropicale humide de la planète représentant 10% de la biodiversité mondiale, la République du Congo a réaffirmé son engagement à développer une économie plus diversifiée et intégrée, préservant les richesses naturelles tout en les valorisant de façon soutenable. À cet égard, l'AFD est pleinement investie aux côtés du gouvernement, de la société civile et du secteur privé pour le développement d'une économie verte dans une logique de développement bas-carbone, via son soutien au processus d'aménagement du territoire, aux filières agricoles durables, à la gestion et préservation des forêts et de la biodiversité, et à l'anticipation des effets du changement climatique.

NOTRE ACTION EN République du Congo

1

Accompagner la structuration des filières agricoles

Sur le plan agricole, le pays dispose d'un potentiel de production important, lié à des conditions naturelles particulièrement favorables et à un fort potentiel de terres cultivables. Toutefois, l'agriculture contribue aujourd'hui à moins de 8% du PIB, alors que le secteur emploie près de 34% de la population. En vue d'accompagner la souveraineté alimentaire du Congo, fondée aujourd'hui essentiellement sur une agriculture familiale, L'AFD contribue à soutenir le pays dans la relance de son secteur agricole au travers d'actions concrètes visant à appuyer:

- les producteurs maraîchers de Brazzaville, d'une part, en organisant la structuration de la filière, la promotion des techniques agro-écologiques, la sécurisation foncière et les circuits de commercialisation, et d'autre part, en développant des unités de compostage;
- les exploitations familiales de cacao, dans le cadre d'une rénovation et d'une extension raisonnée de cacaoyères « zéro-déforestation » ;
- les innovations technologiques (centre de valorisation des bio ressources axé sur la transformation agro-alimentaire, la cosmétologie et les applications pharmaceutiques) et sociales (appuis ciblés auprès des jeunes et des femmes).

2

Soutenir un aménagement raisonné du territoire et une gestion concertée des forêts

Le secteur forestier contribue à 36 % des recettes fiscales du pays, son développement représente un enjeu majeur pour les autorités congolaises dans la stratégie de préservation des massifs forestiers, de développement de l'économie.

En vue d'accompagner l'amélioration de la gestion de ces espaces forestiers, depuis 2019, l'AFD soutient le projet paysage forestier nord Congo (~8M€), avec l'appui du Fonds français pour l'environnement mondial dans le but de poursuivre la dynamique de gestion responsable des forêts via la mise en œuvre de plans d'aménagement ;

L'AFD soutient également les engagements pris par le gouvernement congolais dans le cadre de l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI), avec le soutien du CAFI et de l'Union européenne, à travers deux programmes: le programme d'utilisation durable des terres (PUDT ~25M€) et son programme d'investissements KOPEKOB « Cultivons et protégeons » (38M€). Ces opérations permettent ainsi de garantir la préservation des forêts, la sécurisation des droits fonciers et le développement raisonné de l'agriculture.

L'AFD appuie également le développement d'une offre de formation continue dans la filière forêt-bois en Afrique centrale dans le cadre du soutien au Réseau des institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale (ADEFAC ~1,5M€), et la mise en œuvre du processus d'Accord de partenariat volontaires - Forest Law Enforcement Governance and Trade (APV-FLEGT) engagé entre le gouvernement congolais et l'Union européenne (3M€).

3

Assurer la pérennité des ressources halieutiques

Avec 170 km de côtes, le Congo dispose d'une zone ouverte à la pêche relativement limitée, mais qui offre des conditions océanographiques favorables pour les poissons démersaux et les petits pélagiques.

En partenariat avec l'Union européenne, l'AFD accompagne le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) dans le but d'améliorer les conditions d'exercice de la pêche maritime et la gestion durable de la ressource halieutique, via :

- la mise en place d'un dispositif de suivi-contrôle-surveillance;
- le renforcement du système statistique et des capacités d'analyse pour une meilleure connaissance scientifique des stocks de poissons et de leur évolution ;
- la construction et l'adoption d'un cadre de gestion modernisé du port de pêche industrielle (financement des infrastructures, règlements d'exploitation et de police, formation des personnels, création d'un conseil consultatif portuaire) ;
- l'aménagement du site de Songolo à Pointe Noire pour faciliter les conditions d'exercice de la pêche artisanale.

4

S'adapter aux effets du changement climatique

En vue de répondre à ces enjeux climatiques, qui risquent d'accentuer l'érosion côtière et pluviale et contraindre fortement le développement de l'agriculture ; le Congo s'est doté depuis 2015, d'une Contribution Déterminée Nationale (CDN), relativement aux engagements pris suite à l'Accord de Paris.

L'AFD en partenariat avec Expertise France accompagne l'Etat congolais, via la Facilité Adapt'Action (2,75 M€) par le déploiement d'expertises pour consolider la gouvernance climatique, améliorer la prise en compte les enjeux climatiques dans les politiques sectorielles et préparer des projets d'investissements structurants.

La deuxième phase du programme, lancée en 2023, contribuera au renforcement des capacités des différents organes et acteurs clés du dispositif institutionnel de la CDN et à susciter, au travers la formation sectorielle sur l'adaptation aux changements climatiques, l'émergence d'expertise nationale. Elle permettra également de financer les études techniques des investissements prioritaires du schéma directeur d'approvisionnement en eau potable de la ville de Pointe-Noire.